|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Février 2017 |
| journaliste dessinateur disparu |
| Sri Lanka |
| Prageeth Eknaligoda |

|  |
| --- |
| Le journaliste et dessinateur sri-lankais Prageeth Eknaligoda a disparu le 24 janvier 2010 alors qu’il avait quitté son travail et regagnait son domicile à Homagama, près de Colombo, la capitale. Amnesty International craint que Prageeth Eknaligoda, employé par Lanka-e-News, n’ait été soumis à une disparition forcée en raison de ses activités professionnelles. Sa disparition a eu lieu à l'approche de l'élection présidentielle qui s'est tenue au Sri Lanka le 26 janvier 2010. Ouvertement critique à l’égard du gouvernement, Prageeth Eknaligoda suivait l'élection de près et, une semaine avant sa disparition, il avait achevé une analyse comparative des deux principaux candidats à l'élection présidentielle qui montrait une préférence pour le candidat de l'opposition, Sarath Fonseka, qui a ensuite perdu le scrutin.Au Sri Lanka, la législation de lutte contre le terrorisme et la réglementation d'exception sont souvent utilisées pour étouffer la dissidence au nom de la sécurité nationale. De plus, des journalistes ont été tués ou été victimes d’agressions, d'enlèvements et de harcèlement, imputables aussi bien à des représentants des autorités qu'à des membres de groupes armés. Les homicides dont ont été victimes des journalistes n'ont fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire depuis 2005.Sandya Eknaligoda, épouse de Prageeth et militante, s’engage sans relâche pour obtenir justice. Malheureusement, sa quête courageuse pour connaître la vérité n'a fait qu'entraîner de nouvelles épreuves. Elle est victime de harcèlement et a récemment était l’objet d’une campagne de dénigrement. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en cinghalais, tamoul, anglais ou français **au procureur général**. Demandez-lui de prendre sans délai des mesures en réponse à toute information communiquée par la Direction des enquêtes criminelles, et de faire en sorte que les personnes contre lesquelles il existe suffisamment de preuves soient traduites en justice et sanctionnées conformément au droit international et aux normes de respect de la procédure légale. Demandez aux autorités sri-lankaises de protéger la famille du caricaturiste politique disparu contre le harcèlement et les représailles. Sa famille est prise pour cible alors qu’elle ne souhaite qu’obtenir vérité et justice. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: Dear Attorney General / Monsieur le Procureur général |
|  |
| 🡪 Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Attorney General (Procureur général)Hon. Jayantha JayasuriyaPresident’s CounselAttorney GeneralP.O. Box 502HulfsdorpColombo 12Sri Lanka | Ambassade de la République Socialiste Démocratique de Sri LankaBotschaft der Demokratischen Sozialistischen Republik Sri LankaNiklasstrasse 19D-14163 BerlinDeutschland / AllemagneFax: 004930/ 80 90 97 57E-mail: info@srilanka-botschaft.de  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Février 2017 |
| ONG muselées |
| Égypte |
| Organisations égyptiennes de défense des droits humains |

|  |
| --- |
| En juin 2013, 43 employés d’organisations non gouvernementales (ONG) égyptiennes et étrangères ont été condamnés à des peines allant d’un à cinq ans de prison. De plus, de nombreuses ONG internationales ont été fermées, notamment Freedom House et le Centre international des journalistes.Au cours de l’année écoulée, des juges d’instruction ont intensifié les pressions sur les groupes égyptiens de défense des droits humains, usant d’interdictions de voyager, d’arrestations et de gels des avoirs de manière arbitraire afin de limiter la liberté d'expression, d’association et de réunion. Ces actions concertées ont pour but de démanteler le mouvement égyptien de défense des droits humains et d’étouffer le moindre signe de dissidence. Des défenseurs des droits humains de premier plan risquent la réclusion à perpétuité s’ils sont déclarés coupables des charges retenues contre eux, qui sont motivées par des considérations politiques.Il est par ailleurs prévu que le président Abdel Fattah al Sisi signe un projet de loi visant à remplacer la loi actuelle relative aux associations. Si cette loi est adoptée, elle obligera les groupes de défense des droits humains à demander une autorisation officielle pour faire des recherches sur le terrain, publier leurs conclusions et demander des financements. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en arabe ou français **aux autorités égyptiennes** (Président de la République): Engagez-les à clore l’affaire n° 173 de 2011, motivée par des considérations politiques, et à mettre fin aux mesures de harcèlement et d’intimidation visant des défenseurs des droits humains, notamment les arrestations arbitraires, les interrogatoires, les interdictions de sortie du territoire, les gels d’avoirs et les ordonnances de fermeture, ainsi que les charges sans fondement.Demandez-leur de faire en sorte que le gel des avoirs de défenseurs des droits humains et d’organisations de défense des droits humains, ordonné dans le cadre de l’affaire n° 173 de 2011, soit immédiatement levé.Priez-les de rejeter le nouveau projet de loi relatif aux ONG car il est contraire à la Constitution égyptienne de 2014, ainsi qu’au droit international et aux normes universelles régissant le droit à la liberté d’association. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel (Président): Your Excellency, / Monsieur le Président, |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel (Ministre): Your Excellency, / Madame la Ministre, |
|  |
| 🡪 Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 5.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Président de la RépubliquePresident Abdel Fattah al-SisiOffice of the PresidentAl Ittihadia Palace, CairoEgyptFax: +202 2391 1441 E-mail: p.spokesman@op.gov.eg Twitter : @AlsisiOfficial Formule d’appel: Your Excellency, / Monsieur le Président, | Ambassade de la République Arabe d'EgypteElfenauweg 613006 BerneFax: 031 352 06 25E-mail: embassy.bern@mfa.gov.eg  |
| Ministre de la Solidarité socialeGhada WalyMinistry of Social Solidarity19 Maraghi StreetAgouza, GizaÉgypte Fax: +202 3337 5390Formule d’appel : Your Excellency, / Madame la Ministre, |

Expéditeur:

Attorney General

Hon. Jayantha Jayasuriya

President’s Counsel

P.O. Box 502,

Hulfsdorp

Colombo 12

Sri Lanka

 Lieu et date :

Prageeth Eknaligoda

Monsieur le Procureur général,

Le journaliste et dessinateur sri-lankais **Prageeth Eknaligoda** a disparu le 24 janvier 2010. Sa disparition a eu lieu à l'approche de l'élection présidentielle qui s'est tenue au Sri Lanka le 26 janvier 2010. Ouvertement critique à l’égard du gouvernement, Prageeth Eknaligoda suivait l'élection de près et, une semaine avant sa disparition, il avait achevé une analyse comparative des deux principaux candidats à l'élection présidentielle qui montrait une préférence pour le candidat de l'opposition, Sarath Fonseka, qui a ensuite perdu le scrutin.

Son épouse **Sandya Eknaligoda** s’engage sans relâche pour obtenir justice. Elle est victime de harcèlement et a récemment été l’objet une campagne de dénigrement.

Je suis très préoccupé·e par le faite qu’au Sri Lanka, la législation de lutte contre le terrorisme et la réglementation d'exception sont souvent utilisées pour étouffer la dissidence au nom de la sécurité nationale. De plus, des journalistes ont été tués ou été victimes d’agressions, d'enlèvements et de harcèlement, imputables aussi bien à des représentants des autorités qu'à des membres de groupes armés.

Je vous demande, Monsieur le Procureur général, de prendre sans délai des mesures en réponse à toute information communiquée par la Direction des enquêtes criminelles, et de faire en sorte que les personnes contre lesquelles il existe suffisamment de preuves soient traduites en justice et sanctionnées conformément au droit international et aux normes de respect de la procédure légale.

De plus, veuillez garantir la protection par les autorités sri-lankaises de la famille du caricaturiste politique disparu Prageeth Eknaligoda contre le harcèlement et les représailles.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Botschaft der Demokratischen Sozialistischen Republik Sri Lanka, Niklasstrasse 19, D-14163 Berlin, Deutschland

Fax: 004930/ 80 90 97 57 . E-mail: info@srilanka-botschaft.de

Expéditeur:

President Abdel Fattah al-Sisi

Office of the President

Al Ittihadia Palace, Cairo

Egypt

 Lieu et date :

Organisations égyptiennes de défense des droits humains

Monsieur le Président,

En juin 2013, 43 employés d’organisations non gouvernementales (ONG) égyptiennes et étrangères ont été condamnés à des peines allant d’un à cinq ans de prison, et de nombreuses ONG internationales ont été fermées, notamment Freedom House et le Centre international des journalistes, en relation avec le cas n° 173.

Au cours de l’année écoulée, des juges d’instruction ont intensifié les pressions sur les groupes égyptiens de défense des droits humains, usant d’interdictions de voyager, d’arrestations et de gels des avoirs de manière arbitraire afin de restreindre la liberté d'expression, d’association et de réunion. Ces actions concertées ont pour but de démanteler le mouvement égyptien de défense des droits humains et d’étouffer le moindre signe de dissidence.

Je suis très préoccupé·e par le fait que vous prévoyez de signer un projet de loi visant à remplacer la loi actuelle relative aux associations. Si ce projet de loi est adopté, il obligera les groupes de défense des droits humains à demander une autorisation officielle pour faire des recherches sur le terrain, publier leurs conclusions et demander des financements.

Je vous demande instamment, Monsieur le Président, de vous engager à clore l’affaire n° 173 de 2011, motivée par des considérations politiques, et à mettre fin aux mesures de harcèlement et d’intimidation qui ciblent des défenseurs des droits humains, notamment les arrestations arbitraires, les interrogatoires, les interdictions de sortie du territoire, les gels d’avoirs et les ordonnances de fermeture, ainsi que les charges sans fondement. Veuillez faire en sorte que le gel des avoirs de défenseurs des droits humains et d’organisations de défense des droits humains soit immédiatement levé.

Je vous prie de rejeter le nouveau projet de loi relatif aux ONG car il est contraire à la Constitution égyptienne de 2014, ainsi qu’au droit international et aux normes universelles régissant le droit à la liberté d’association.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne.

Fax: 031 352 06 25 . E-mail: embassy.bern@mfa.gov.eg